VIVRE A BASLY

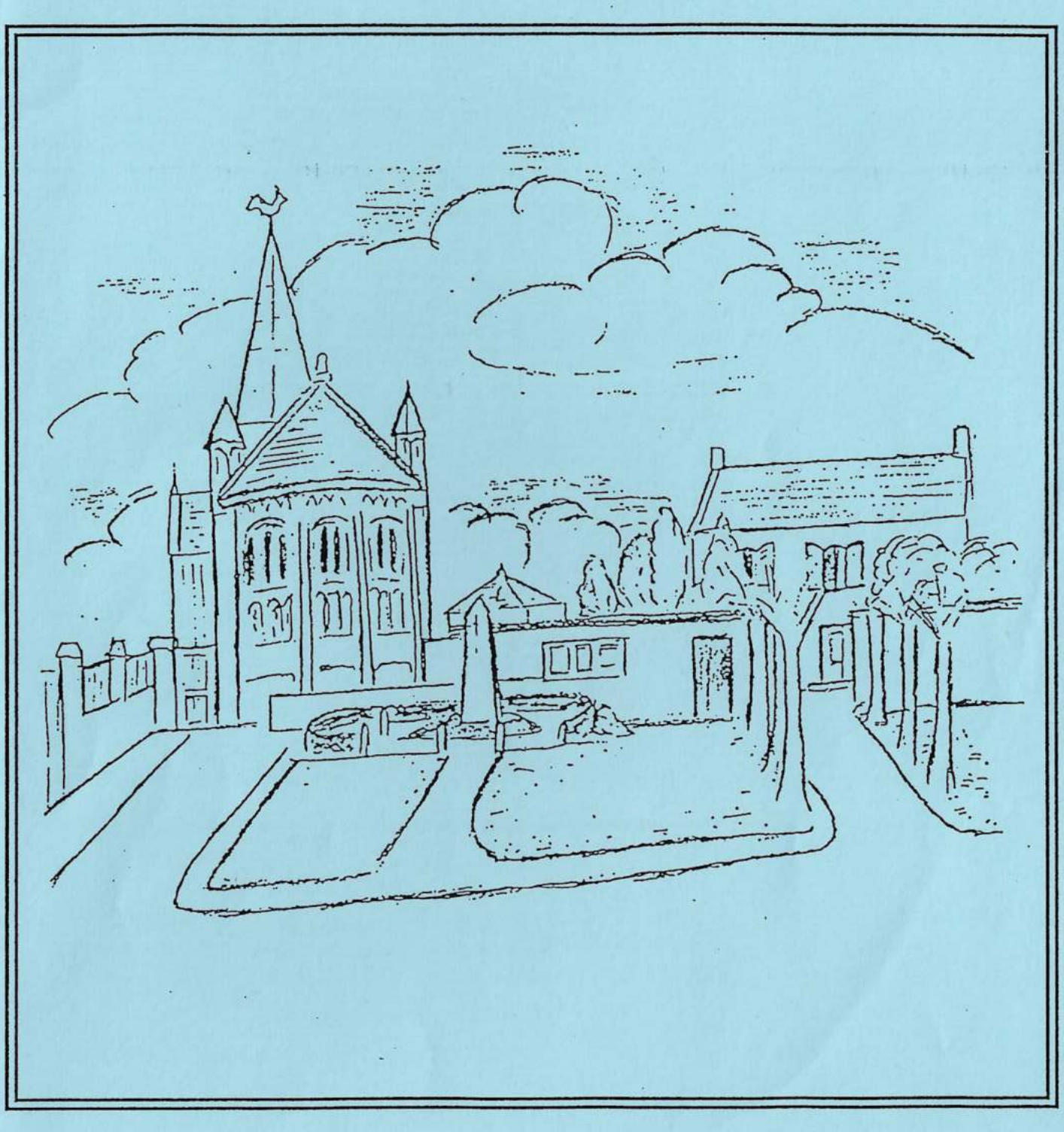

BULLETIN D'INFORMATION

AOÛT 2000

INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Christine POSMYOUCK/CARPOPHORE
Téléphone Télécopie : 02 31 80 07 25
Ouverture : Mardi, Mercredi et Samedi de
9 h 00 à 12 h 00

M. le Maire et MM. les Adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE (ouverte à tous)

Ecole Primaire
Mercredi et Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Juillet et Août : Mercredi 16 h 30 à 18 h 30

CANTINE MUNICIPALE

Téléphone Répondeur : 02 31 80 91 82

GARDERIE

Ecole Maternelle
De 7 h 30 à 9 h00 et de 16 h 30 à 18 h 00

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune est invité à se faire connaître en Mairie, dès son installation.

ETAT CIVIL

Naissances :

COLLET Benjamin, le 14/12/1999 à Valognes
GUESPIN Théo, le 04/01/2000 à Caen
PIERRE Léo, le 22/01/2000 à Bayeux
PUPIN Hugo, le 12/03/2000 à Caen
VAUVERT Julien, le 31/03/2000 à Caen
MARIE Hugo, le 06/04/2000 à Caen
LENEVEU Fabien, le 10/04/2000 à Caen
COLIN Clara, le 23/04/2000 à Caen
MARIE Jules, le 29/06/2000 à Caen
THOMASSE Quentin, le 29/06/2000 à Caen
BERCERON Thibaud, le 30/06/2000 à Caen

Mariage

PERSON Alain et PATELLI Ghislaine
Le 26 août 2000

Décès :

ATHLAN Eric, le 05/06/2000 à Caen
Nous sommes de tout cœur avec la famille dans son épreuve.

Inscriptions pour le recensement :

Depuis le 1/1/99, tous les jeunes français sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du mois suivant.
En juillet, Août et Septembre pourront se présenter en mairie. les jeunes garçons et filles nés en juillet/août/septembre 1984.
En octobre, novembre, décembre, pourront se présenter en mairie, les jeunes garçons et filles nés en octobre/novembre/décembre 1984.

AUBERGE DE BASLY

Dépositaire Ouest-France

ORDURES MENAGERES

Mardi : ordures ménagères ;
Vendredi : ordures ménagères et sacs à recycler.

Pour les gazons, coupes de branchages, encombrants (séparément) : Quai de transfert Creully-Amblie, du lundi au samedi matin inclus de 8 h 00 à 12 h 00.

ENCOMBRANTS et FERRAILLES

Collecte : 20 septembre 2000 / 13 décembre 2000

Le dessin de la couverture est de Yves LESIEUX

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DOCUMENTS	ADRESSEZ-VOUS	PIECES A FOURNIR
Fiche Individuelle d'Etat Civil.	à n'importe quelle Mairie à la C.A.F. à la C.P.A.M. ou M.S.A.	Livret de famille ou extrait d'acte de Naissance ou carte d'identité (avec cette dernière pièce la filiation ne pourra pas être indiquée).
Fiche Familiale d'Etat Civil.	à n'importe quelle Mairie	Livret de Famille
Fiche d'Etat Civil et de Nationalité	à n'importe quelle Mairie	Outre les pièces mentionnées ci-dessus munissez-vous de votre (ou des) carte (s) d'identité en cours de validité.
Extraits ou copies des actes de Naissance, mariage ou décès.	à la Mairie du lieu de Naissance, mariage ou décès.	Justifier son identité.
Carte d'identité	à la Mairie	. 2 photographies récentes . le livret de famille, . l'ancienne carte . (formulaire à remplir remis par la Mairie)
Passeport	à la Mairie	. 2 Photographies récentes . un timbre fiscal à 400 F. . le livret de famille . l'ancien passeport . (formulaire à remplir remis par la Mairie).
Autorisation de sortie de territoire	à la Mairie	Livret de famille (présence du Père ou de la Mère)

LE MOT DU MAIRE

Je ne connais rien au football, n'ai jamais été sportif ni amateur de ballons, qu'ils soient ronds ou ovales. Pourtant le dimanche soir, pendant LE MATCH, comme il y a deux ans, je suis resté collé à l'écran et pendant la dernière minute du temps réglementaire : l'angoisse au ventre ! ! !
Cette formidable équipe de France nous rappelle quelques voies à ne pas perdre de vue :

- L'importance du travail d'équipe ;
- La réussite n'est acquise « qu'au coup de sifflet final » ;
- Et surtout ne jamais baisser les bras, se battre jusqu'à l'obtention des résultats et des objectifs fixés.

Il y a 60 ans, l'appel du 18 juin eût la même signification. La France qui le veut, unie dans l'action, peut « courir en tête » et être invincible, et savoir se relever des catastrophes naturelles ou humaines.

Revenons à votre équipe municipale ; il reste une huitaine de mois avant le sifflet de fin de mandature et des dossiers importants restent à régler :

- Le cheminement piétonnier route de Courseulles, pour mettre en sécurité les enfants allant à l'école et leurs parents ;
- Faire face à l'extension des effectifs à l'école primaire et maternelle ;
- Bien organiser le fonctionnement du Syndicat à vocation scolaire : A. B. C. ;
- Etudier avec les communes voisines les divers projets de coopération intercommunale ;
- Rappeler de temps en temps les règles de sécurité et demeurer au service des Basliennes et Basliens ;
- Veiller à l'entretien du patrimoine communal.

Vous lirez peu d'information sur la vie des Associations, cela sera sans doute pour le prochain bulletin.

Bonne lecture

Le Maire

F. OUDIN

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 1999

Commune : COMMUNE DE BASLY

I - INFORMATIONS GENERALES	I
2 - EXECUTION DU BUDGET - DEPENSES	2 - 1

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde
TOTAL DU BUDGET	2 665 365,74	3 154 351,81	488 986,07
Fonctionnement (sf 002)	2 211 330,62	2 443 108,54	231 777,92
Investissement (sf 001)	454 035,12	385 695,51	-68 339,61
002 Résultat reporté N-1		117 338,94	117 338,94
001 Solde d'inv. N-1		208 208,82	208 208,82

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	2 211 330,62	2 560 447,48	349 116,86
Investissement	454 035,12	593 904,33	139 869,21

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap./ Article	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
004	- Dépenses imprévues			
011	CHARGES A CARACTERE GEI	635 753,54	522 843,26	
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 010 700,00	977 328,47	
023	- Virement à la section invest			
65	* AUTRES CHARGES GESTION	580 453,00	555 211,49	
66	* CHARGES FINANCIERES	101 845,89	101 845,89	
67	* CHARGES EXCEPTIONNELLI	14 800,00	14 060,00	
68	* DOTATIONS AMORTISSEMEI	40 041,51	40 041,51	
70	VENTES DE PRODUITS FABRI			
TOTAL		2 383 593,94	2 211 330,62	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
003	- Dépenses imprévues			
020	- Dépenses imprévues			
15	* PROVISION RISQUES ET CH.			
16	* EMPRUNTS, DETTES ASSIMI	164 560,43	164 560,43	
21	* IMMOBILISATIONS CORPORI	187 052,48	123 078,28	
23	* IMMOBILISATIONS EN COUR	237 230,42	166 396,41	
481	- Charges à repartir plus.exer			
TOTAL		588 843,33	454 035,12	

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap./ Article	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
01	ATTENUATIONS DE CHARGES			
013	ATTENUATION DE CHARGES	210 000,00	244 391,67	
70	* VENTES DE PRODUITS FABF	181 000,00	267 670,63	
73	* IMPOTS ET TAXES	760 892,00	796 568,00	
74	* DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 103 363,00	1 115 366,44	
75	* AUTRES PRODUITS DE GES	11 000,00	19 111,80	
79	* TRANSFERTS DE CHARGES			
TOTAL		2 266 255,00	2 443 108,54	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
005	- Virement de la section Fonct			
021	- Virement de la section fonct			
10	* DOTATIONS, FONDS DIVERS	331 893,00	337 022,00	
11	* REPORT A NOUVEAU			
13	* SUBVENTIONS D'INVESTISS	8 700,00	8 632,00	
16	* EMPRUNTS, DETTES ASSIMI			
481	- Charges à repartir plus.exer	40 041,51	40 041,51	
TOTAL		380 634,51	385 695,51	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION

D'EAU POTABLE DE LA REGION DE THAON

Comme les années précédentes, il vous est proposé un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Au vu des éléments d'exploitation fournis par le fermier (SAUR, CISE à Grentheville), on en retire les composants essentiels permettant d'apprécier la gestion du service.

1 – POPULATION DESSERVIE

	SEDENTAIRE	SAISONNIERE
Amblie (90 %)	262	189
Anguerny	724	10
Anisy	631	20
Basly	658	15
Bény sur Mer	316	70
Colomby sur Thaon	347	10
Fontaine-Henry	517	44
Le Fresne Camilly	787	73
Lantheuil	592	36
Mathieu	1.625	74
Périers sur le Dan	456	9
Thaon	1.350	97
Villons les Buissons	554	5
TOTAL	8819	652

2 – PRODUCTION

L'eau distribuée sur le syndicat de la source de Thaon provient :

- de la station d'Anguerny (43.684 m^3)
- d'une production exploitée par la ville de Caen (station de Thaon) et cédée gracieusement au syndicat (547.980 m^3)
-

	PRODUCTION PROPRE (Anguerny)	IMPORTATION (Ville de Caen)	TOTAL m^3/an
1998	48.940	547.980	596.920
1999	43684	549.870	593.554
Variation	- 10,7 %	+.0,3 %	-0,6 %

Par ailleurs le syndicat a exporté de l'eau

- Biéville-Beuville (6.641 m^3)
- St Aubin d'Arquenay (33.577 m^3)
- Coulombs (299 m^3)
- Caen ouest (45.905 m^3)

3 – DISTRIBUTION

L'eau est distribuée gravitoirement chez 3.314 abonnés à partir de 2 réservoirs de 500 m^3 (Thaon et Anguerny) par l'intermédiaire d'un réseau réparti comme suit :

- les branchements : 15,5 %
- les canalisations en fonte : 41,5 %
- les canalisations en PVC : 58,5 %

	1998	1999
Nombre d'abonnés (u)	3.196	3.314
Longueur totale du réseau (km)	125,3	132,11

	Consommation	Exportation	Pertes	Consommation par abonné
1998	416.917	81.429	98.574	130,4 m^3 /an
1999	419.029	86.422	88.109	126,4 m^3 /an
Variation	+ 0,5 %	+ 6,1 %	- 10,6 %	

4 – QUALITE DE L'EAU

De nombreuses analyses (nitrates, bactériologiques, physico-chimiques) sont effectuées par le délégataire et la Direction Départementale de l'action Sanitaire et Sociale pour garantir la qualité de l'eau (1.331 analyses en 1998 et 1.242 en 1999).
Pour indication, l'eau distribuée est conforme aux normes sauf à l'occasion d'une analyse sur les paramètres déséthylatrazine.

5 – PRIX DE L'EAU POTABLE

Prix TTC de 120 m^3 (hors redevance pollution)

	Prix : 120 m^3	Par m^3	Variation
1998	700,38 F	5,84 F	-
1999	719,46 F	6,00 F	+ 2,7 %
Au 1/1/1999	722,07 F	6,02 F	+0,4 %

A ce prix, il y a lieu d'ajouter la redevance pollution qui est perçue par l'agence de l'eau (pour Basly, 2,84 F le m^3 en 1999 ; 2,75 F en 2000).

6 – RECETTE DU SERVICE

Les recettes du fermier perçues auprès des abonnés couvrent les charges de structure et d'exploitation.
Les recettes de la collectivité perçues par le fermier et reversées au syndicat permettent d'équilibrer le budget du service et d'assurer les investissements.

	1998	1999	Variation
Fermier	1177396	1183436	0,5 %
Syndicat	1008263	1099538	9,1 %
Total	2185659	2282974	4,5 %

D'autres recettes viennent alimenter le budget du syndicat :

- Participation des nouveaux abonnés aux ouvrages généraux ;
- Bail pour antennes sur château d'eau ;
- Ventes d'eau.

7 – TRAVAUX

Travaux réalisés en 1999 :

Rénovation du réservoir d'Anguerny par l'entreprise RESINA de St Soupplets (77) :

- Etanchéité des cuves et de la coupole
- Ravalement de la tour et de la cuve
- Menuiseries aluminium
- Clôtures et portails.

Montant : 725.120 F TTC.

Travaux de réseau par l'entreprise DESPLANQUES-MEZERETTE de Bayeux

- Liaison réseau eau potable entre le lotissement Les Vikings de Mathieu et le bourg de Mathieu ;
- Renforcement des canalisations d'eau potable à Villons les Buissons et le Fresne Camilly (montant : 843.227 F).

Par ailleurs, des poteaux à incendie ont été installés à Mathieu et Villons les Buissons.

Projets de travaux en cours et études

Rénovation de la station de pompage de Thaon par les entreprises BŒUF – LEGRAND – NOVELLO (montant : 423.800 F).

Par ailleurs, le Conseil Syndical a confié au bureau d'études GAUDRIOT de Bayeux, l'étude de 2 réservoirs au sol :

- Un réservoir de 1.000 m^3 au pied du château d'eau d'Anguerny ;
- Un réservoir de 500 m^3 au pied du château de Thaon.

Ces deux réservoirs sont estimés à 5.127.000 F TTC. Une demande de subvention a été formulée auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le Maire Adjoint

D. PENVERN

4 – ELEMENTS DU PRIX

La tarification est proportionnelle au volume, sans partie fixe.

	Prix : 120 m^3	Par m^3	Variation
1998	1.326,64 F	10,97 F	-
1999	1.340,07 F	11,17 F	+ 1,8 %
Au 1/1/2000	1.344,49 F	11,20 F	+ 0,3 %

La variation du tarif en 1999 provient de la prise en compte du réseau d'assainissement des Moulineaux (Fontaine-Henry) très consommateur d'électricité du fait des postes de relèvement rendus nécessaires dans les marais.
La progression du tarif en 2000 provient exclusivement de l'actualisation contractuelle du prix rémunérant la Lyonnaise des Eaux (+ 0,5 %) ; le Syndicat n'ayant « opéré » aucune augmentation.

5 – RECETTE DU FERMIER ET DE LA COLLECTIVITE

Les recettes sont, bien entendu, fonction des volumes assainis. Elles permettent au fermier de couvrir ses charges d'exploitation et de structure et au syndicat d'assurer les investissements.

	1998	1999	Variation
Fermier	454.553 F	495.605 F	+ 9,0 %
Collectivité	509.993 F	495.832 F	- 2,8 %
Total	964.546 F	991.437 F	+ 2,8 %

La diminution des recettes par le Syndicat est conséquente à une baisse de la redevance au m^3 revenant au Syndicat décidée par les délégués en 1999 (5 F/ m^3 au lieu de 5,50 F).

D'autres recettes viennent alimenter le budget de la collectivité :

- Traitement des eaux de Bény S/Mer : 11.014 F
- Taxes de recouvrement (participation aux ouvrages existants demandés aux nouveaux usagers : 110.500 F

6 – TRAVAUX REALISES EN 1999

Les investissements sont terminés pour les Moulineaux (Fontaine-Henry). 14.061 F HT de travaux.
Les dispositifs d'auto-surveillance sont désormais opérationnels au sein de la station d'épuration et permettent de connaître précisément les débits qualitatifs et quantitatifs, entrée et sortie (97.370 F HT)
Le prolongement du réseau à Thaon et une mise à niveau des tampons de regards d'eaux usées à Fontaine-Henry ont également été financés par le Syndicat (27.133 F HT et 8.250 F HT).

7 – PROJETS 2000

Le passage de la caméra dans le réseau de la grande rue à Thaon (projet de cœur de bourg prévu début 2001) a permis de constaté que les canalisations étaient très dégradées. Leur remplacement s'avère indispensable (environ 300.000 F TTC de travaux) avant les travaux d'aménagement de surface. Une demande de subvention a été formulée auprès du Conseil Général (environ 30 %).

La programmation du remplacement de la canalisation sera fonction du planning du projet cœur de bourg.

Face à ce constat (vieillissement prématuré des canalisations), le Conseil Syndical a voté une étude diagnostique sur l'ensemble des trois communes, plus la réalisation d'une carte de zonage (coût : 155.680 F HT subventionné à environ 60-70 % par l'Agence de l'Eau).

Par ailleurs, le réseau sera prolongé rue du Château à Thaon pour desservir les ateliers techniques de la Mairie de Thaon et autres habitations (117.600 F HT subventionné à 50 % par le Conseil Général).

Le Maire Adjoint
D. PENVERN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

PREFECTURE DU CALVADOS

Caen, le 27 juillet 2000

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
(Décret N°89-3 du 3 janvier 1989).

Collectivité : SOURCE DE THAON (EAUX DE LA)
Désignation du point de prélèvement : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION, ANGUERNY, SORTIE RESERVOIR ANGUERNY, ANGUERNY
Prélèvement du : 29/06/2000
Effectué par : THIERRY BOUCHE (LABORATOIRE)
Référence DDASS: 00044666
Type de prélèvement : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Cette unité de traitement production (TTP) reçoit l'eau de la (des) ressource(s) (CAP)de MUE: BARBIERES F4, MUE: MARAIS F6, MUE: AMBLIE F8, PRES RESERVOIR, MUE: BARBIERES F3, MUE: MOULIN F5 et alimente la (les) unité(s) de distribution (UDI) de BEAUVAIS, SAINT-AUBIN, ANGUERNY .

L'unité de traitement production (TTP) de ANGUERNY dessert tout ou partie des communes de : BIEVILLE BEUVILLE, SAINT AUBIN D'ARQUENAY, ANGUERNY, ANISY, BASLY, BENY SUR MER, COLOMBY SUR THAON, MATHIEU, PERIERS SUR LE DAN, VILLONS LES BUISSONS .

MESURES EFFECTUEES SUR PLACE .

	Résultats	Unités	Norme(s)
Pas de mesure			

MESURES EFFECTUEES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL FRANK DUNCOMBE, CAEN.
Analyse Numéro : 508341

	Résultats	Unités	Norme(s)
PESTICIDES ARYLOXYACIDES			
Mécoprop	<0,10	µg/l	0,1
PESTICIDES CARBAMATES			
Aldicarbe	<0,15	µg/l	0,1
Benomyl	<0,10	µg/l	0,1
Carbendazime	<0,05	µg/l	0,1
Méthomyl	<0,05	µg/l	0,1
Thiophanate méthyl	<0,10	µg/l	0,1
PESTICIDES TRIAZINES			
Améthryne	<0,05	µg/l	0,1
Atrazine	0,07	µg/l	0,1
Cyanazine	<0,02	µg/l	0,1
Desmétryne	<0,02	µg/l	0,1
Métribuzine	<0,05	µg/l	0,1
Métamitrone	<0,05	µg/l	0,1
Prométhrine	<0,05	µg/l	0,1
Prométon	<0,05	µg/l	0,1
Propazine	<0,05	µg/l	0,1
Secbuméton	<0,02	µg/l	0,1
Simazine	<0,02	µg/l	0,1
Terbuthylazin	<0,02	µg/l	0,1
Terbuméton	<0,03	µg/l	0,1
Terbutryne	<0,05	µg/l	0,1
METABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine déséthyl	0,09	µg/l	0,1
Atrazine-déisopropyl	<0,02	µg/l	0,1
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES			
Chlortoluron	<0,02	µg/l	0,1
Diflubenzuron	<0,03	µg/l	0,1
Diuron	<0,02	µg/l	0,1
Isoproturon	<0,02	µg/l	0,1
Linuron	<0,05	µg/l	0,1
Monolinuron	<0,05	µg/l	0,1
Métobromuron	<0,05	µg/l	0,1
Métabenzthiazuron	<0,02	µg/l	0,1
Métoxuron	<0,03	µg/l	0,1
Néburon	<0,05	µg/l	0,1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
D.N.O.C.	<0,05	µg/l	0,1
Dinoseb	<0,10	µg/l	0,1
Ioxynil	<0,05	µg/l	0,1
PESTICIDES DIVERS			
Chloridazone	<0,02	µg/l	0,1

INTERPRETATION SANITAIRE

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau (loi n°92.3 du 3 janvier 1992, article 13), je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette information à la connaissance du public.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

PREFECTURE DU CALVADOS

Caen, le 17 août 2000

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine
(Décret N°89-3 du 3 janvier 1989)

Collectivité : SOURCE DE THAON (EAUX DE LA)
Désignation du point de prélèvement : PERIERS SUR LE DAN MAIRIE ECOLE, PERIERS SUR LE DAN
Nom de l'UDI : ANGUERNY
Prélèvement du : 25/07/2000
Effectué par : THIERRY BOUCHE (LABORATOIRE)
Référence DDASS: 00045117
Type de prélèvement : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Cette unité de distribution (UDI) dessert tout ou partie des communes de : ANGUERNY, ANISY, BASLY, BENY SUR MER, COLOMBY SUR THAON, MATHIEU, PERIERS SUR LE DAN, VILLONS LES BUISSONS .

MESURES EFFECTUEES SUR PLACE .

	Résultats	Unités	Norme(s)	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION				
Chlore libre	**0,05**	mg/lCl2		
Chlore total	**0,12**	mg/lCl2		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH à 20-C	**7,30**	unitépH	6,5	9

MESURES EFFECTUEES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL FRANK DUNCOMBE, CAEN.
Analyse Numéro : 509707

	Résultats	Unités	Norme(s)	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Coliformes thermotolérants/100ml-MS	**0**	n/100ml		0
Bact. aér. revivifiables à 22--72h	**1**	n/ml		
Bact. aér. revivifiables à 37--24h	**0**	n/ml		
Streptocoques fécaux /100ml-MS	**0**	n/100ml		0
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Couleur (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.	**0**	qualit.		-
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	**0**	qualit.		-
Turbidité néphélométrique	**0,27**	NTU		2
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH à 20-C	**7,40**	unitépH	6,5	9
MINERALISATION				
Conductivité à 25-C	**848**	µS/cm		

INTERPRETATION SANITAIRE

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau (loi n°92.3 du 3 janvier 1992, article 13), cette information doit être portée à la connaissance du public.

Le Technicien Sanitaire Chef
Daniel LE BLASTIER

Le Technicien Sanitaire Chef
Sylvie KERBOUL

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

RAPPEL : SECURITE DE NOS ENFANTS SUR LES RUES DE LA COMMUNE

Stationnement sur les trottoirs :

Le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs sauf autorisation signalée.
En ne respectant pas cette réglementation, y compris dans le nouveau lotissement du Rocreux où les habitants disposent de 2 emplacements sur leur terrain, vous obligez les piétons et les enfants en particulier à contourner par la rue le véhicule mal garé. En cas d'accident, votre responsabilité morale et financière sera engagée.

Vitesse excessive :

Notamment rue de Fontaine-Henry, rue du Stade, rue Talbot, rue du Bac du Port et bien sur le long de la RD79.
N'attendons pas une catastrophe pour réagir et respecter les règles du code de la route et de la prudence.
8000 morts par an sur les routes de France. N'en soyons jamais responsables d'un de plus, à commencer dans notre village.

Les trottoirs sont enrobés, ce qui permet aux enfants d'y faire du roller sous la responsabilité des parents.
Dans les places en impasse (Cerisiers, Sorbiers, Canada), les enfants peuvent avoir envie de les annexer pour leurs jeux. Ces places restent du domaine public donc parents, soyez vigilants en tant que parents mais aussi en tant que conducteurs.

DEGRADATIONS DIVERSES

Il y en a peu dans notre village. Quelques dégradations qui interviennent surtout pendant les vacances. Il vous appartient d'occuper vos jeunes.

ANIMAUX ERRANTS

Il y en a toujours quelques-uns.
La fourrière de Verson est prise en charge par la ville de Caen. La commune de Basly a décidé, sur offre de la ville de Caen, d'y adhérer.
Les coûts de séjour et de récupération sont les suivants :

Capture :	400 F
Identification :	150 F
Forfait vétérinaire :	150 F
Total	700 F
+ Hébergement / nuit :	40 F

CHIENS DANGEREUX -

La loi du 6 janvier 1990 impose la déclaration en Mairie des chiens dangereux, notamment les "Pit-bulls". Le non-respect peut coûter une amende de 5.000 Francs (voir détails affichés en Mairie).

BRUITS

Pour les nouveaux habitants, je rappelle que l'arrêté préfectoral du 30 août 1991 (toujours disponible en Mairie) prévoit que :

Article 5 - *Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que*

- *les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h30 ;*
- *les samedis de 9 h 00 à 12 h00 et de 15 h00 à 19 h00 ;*
- *les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h00.*

Article 6 - *Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement).*

Le Maire

F.OUDIN

COMMISSION DES TRAVAUX

ENVIRONNEMENT

Au cours de ce 1er semestre 2000, la Commission a examiné l'avancement des dossiers ci-après.

1. CHEMINEMENT PIETONNIER ROUTE DE COURSEULLES - ROUTE DE CAEN

L'étude confiée à la D.D.E. a pris du retard pour des raisons de plan de charge. Le planning a donc été reculé. Cependant, les travaux préliminaires sont commandés.

Courant de ce mois de Juillet, la Lyonnaise des Eaux inspecte le réseau d'eaux usées sur tout le parcours de la chaussée de la RD 79 qui sera revêtue d'un béton bitumineux (par le Conseil Général).

Pour ce faire, les tuyaux sont tout d'abord nettoyés par l'eau sous pression (hydrocureuse), puis font l'objet d'un passage de la caméra pour détecter les défectuosités (flaches, cassures, joints défectueux, etc...). Après quoi, si nécessaire, les travaux de remise en état seront réalisés.

De même, courant Septembre, pour éviter des tranchées dans les trottoirs neufs, l'entreprise CISE de GRENTHEVILLE a été retenue pour effectuer le remplacement des branchements plomb (coût estimatif des travaux ⇨ 116 000 F TTC).

Les riverains concernés seront bientôt informés et invités à modifier également la partie de branchement située sous domaine privé. La partie publique seule est prise en charge par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable.

Les Réseaux E.D.F. et FRANCE TELECOM restent inchangés. Les travaux conjoints trottoirs (Commune de BASLY) et chaussée (Conseil Général) sont programmés à la suite de ces travaux, c'est à dire Janvier 2001 pour une durée de deux mois.

2. PANNEAUX DE SIGNALISATION

Pour un meilleur respect de la réglementation routière, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de panneaux de signalisation dans certains carrefours ou autres points de la Commune (indication du parking de l'église, priorité à droite des carrefours, limitation d'utilisation du parking de la boulangerie, etc...). Leur mise en place est prévue en Septembre.

3. MATERIALISATION AU SOL

Comme demandé par le Conseil Municipal, l'Entreprise SRP de BRETTEVILLE SUR ODON est intervenue courant Juin pour effectuer les peintures au sol afin d'améliorer la visibilité de la signalisation (passages piétons, ligne de priorité, STOP, etc...).

4. ENTREE PRINCIPALE DE LA MAIRIE

Chacun a pu s'apercevoir que les alignements d'arbres de l'entrée de la Mairie ont été enlevés. Ces derniers devenaient dangereux puisqu'étant pourris intérieurement.

Ils seront remplacés cet hiver par deux nouveaux alignements perpendiculaires au mur d'enceinte, après la réalisation de l'allée qui sera également alignée dans l'axe de l'entrée.

Les travaux de l'allée sont prévus réalisés pour la fin de l'année (après définition du projet des trottoirs).

Le Maire-Adjoint,
D. PENVERN.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Loi du 12 juillet 1999

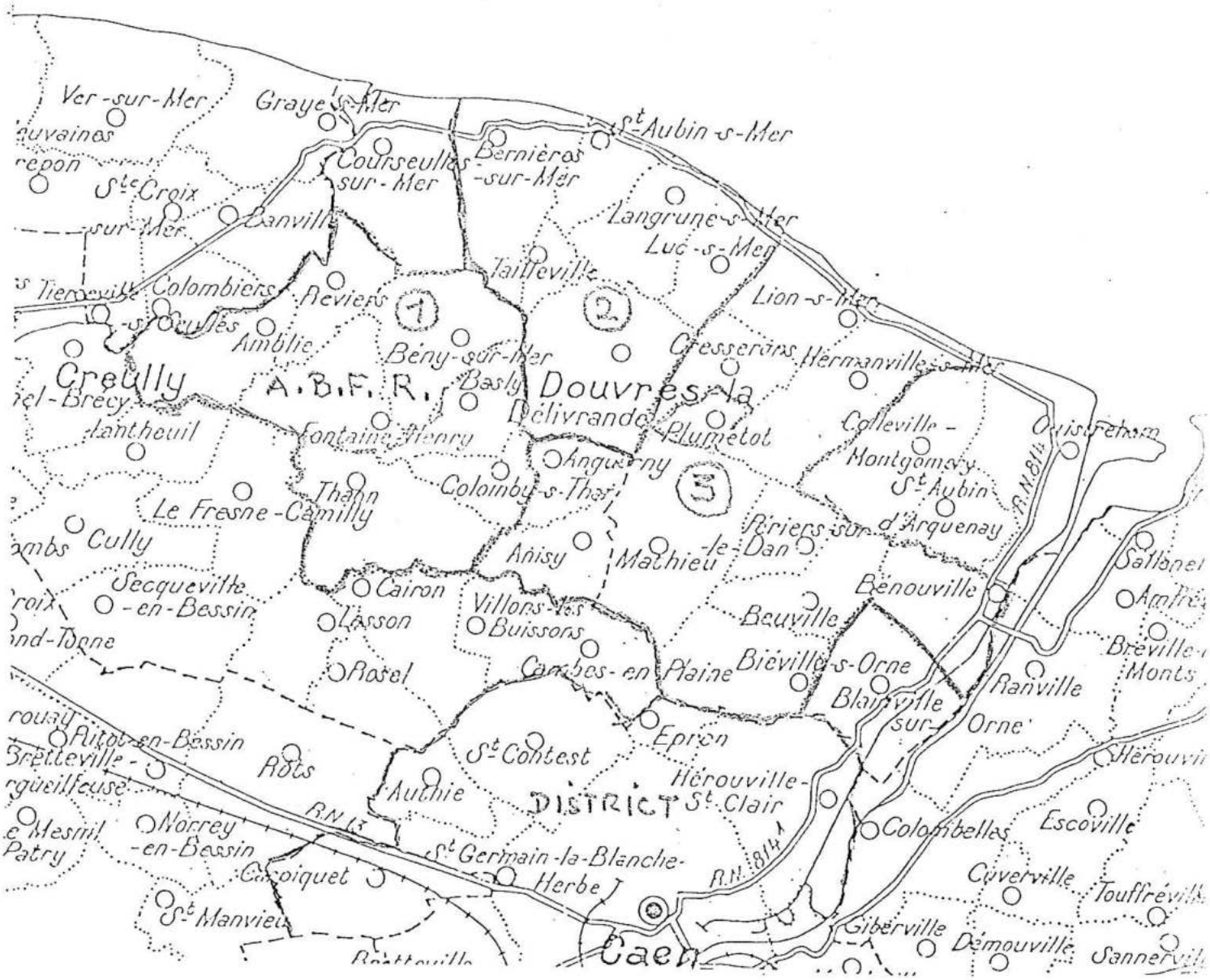

1 - Communauté de communes existante - ABFR (Amblie, Bény s/Mer, Fontaine-Henry et Reviers) - se joignent à Basly, Colomby s/Thaon et Thaon pour étudier ensemble une communauté de communes plus vaste.

2 - Communauté de communes initiée par Douvres la Délivrande.

3 - Association de préfiguration de l'intercommunalité « Orne – Côte de Nacre – Seulles » à laquelle ont adhéré neuf communes, Colomby s/Thaon et Basly, sollicitées, ont décidé de ne pas adhérer à cette association

La carte ci-jointe indique les études de coopération intercommunales en cours dans notre secteur. Elle fait apparaître que certaines communes importantes, Courseulles s/Mer, Ouistreham, Blainville, demeurent pour le moment en situation d'observation.
Le minimum requis par la loi est de rassembler 3.500 habitants pour bénéficier pendant deux ans d'une dotation de fonctionnement intercommunale significative.
Nous avons été sollicités par Douvres pour adhérer à un projet déjà établi avec taxe professionnelle de zone à Douvres.
Par ailleurs également pour faire partie de l'Association de Préfiguration de l'Intercommunalité » initié par Biéville-Beuville que comprend des communes du schéma d'aménagement de l'agglomération urbaine de Caen. Les initiateurs cherchent à englober l'ensemble des communes au nord de Caen.
Votre Conseil Municipal et moi-même compris, souhaitons, comme les communes de notre groupe, s'associer entre communes semblables, dans une communauté à taille « humaine ».
Nous ne pensons pas que les habitants qui ont choisi de vivre dans nos communes, même si le bassin d'emploi est l'agglomération caennaise, souhaitent se retrouver dans une grande communauté suburbaine.
Par ailleurs encore, parmi ces groupes, certains veulent aller vite, d'autres, comme nous, pensent qu'il faut bien étudier ce dossier.
Autres aspects, les liaisons naturelles de notre groupe de communes, se font vers Courseulles ou vers Douvres et bien sûr vers Caen mais pas vers les communes situées à l'est (hormis Anguerny, Anisy : RPI).

Nous pensons enfin qu'il ne serait pas correct d'engager nos communes de façon irréversible à quelques mois des prochaines élections municipales.

Il nous faut donc étudier précisément ce que nous voulons faire et avec qui afin que, le moment venu, nos communes fassent valoir leurs choix auprès de la commission départementale de Coopération intercommunale, faute de quoi, le représentant de l'Etat pourra décider de l'organisation intercommunale.

C'est par conséquent une affaire très importante à préparer.

F. OUDIN

DECHETS MENAGERS
TRI SELECTIF

Lettre du Président :

Madame,
Monsieur,
Cher concitoyens,

Cambes en Plaine, septembre 2000.

En juin 1997, nous nous sommes résolument engagés à trier et à récupérer les emballages qui venaient autrefois grossir nos poubelles.

Les résultats actuels sont bons (40,7 kg/an/hab de verre, 22,64 kg/an/hab de papier, 17,5 kg/an/hab d'emballages). Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations, et mes encouragements à poursuivre.

En séparant les papiers-cartons, les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes métalliques et le verre de votre poubelle traditionnelle, vous participez à l'amélioration de notre environnement !

Toutefois, notre taux de rejets au niveau du tri des sacs jaunes reste encore trop élevé. Aussi pour que votre geste devienne encore plus efficace, vous trouverez ci-joint un aide-mémoire des consignes de tri (à conserver). Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à joindre le SIDOM du canton de Creully au 02 31 53 12 34.

120 conteneurs à papier et à verre, placés le long de vos itinéraires quotidiens, vous permettent d'accomplir un geste simple mais important.

Sachant pouvoir compter sur votre soutien, je vous remercie à l'avance et je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Charles DECAEN
Président du SIDOM du canton de Creully

.....

Comme vous l'avez lu ci-dessus, le triage du contenu des sacs jaune (collecte propres et secs en porte à porte le vendredi à Basly) pour séparer les 6 produits (voir partie en jaune de l'aide-mémoire de tri) laisse encore apparaître plus de 20 % de produits qui devraient aller dans la poubelle à déchets ménagers et en particulier les pots de yaourts et assimilés en plastique, les barquettes en polystyrène (plastique blanc ou coloré), les boîtes de glaces, tous les films d'emballages de groupage de lots de produits, tous les sacs en plastiques qui vous servent à transporter vos provisions du commerçant, tous les papiers souillés : TOUT A LA POUBELLE.

Quelques autres conseils :

- Enlever l'emballage transparent des journaux et dépliants avant de les mettre dans le conteneur de papier ;
- Les boites de conserves ouvertes, le couvercle n'est pas récupéré, mettez-le dans la boîte rincée et rapprochez les bords apposés ;
- Ecrasez à plat en log les bouteilles plastiques avant de remettre le bouchon ;
- Ne mettez pas de bouteilles, bocaux et pots en verre dans votre poubelle, portez –les au conteneur (route de Thaon, petite place) ;
- Les piles sont collectées à la Mairie.

Quelques années sont passées depuis la mise en place du tri sélectif ou bien vous êtes nouveau dans la commune, c'est pourquoi vous trouverez dans ce bulletin un nouvel aide-mémoire de tri. Conservez-le, il est plus lisible. . Ne triez que ce qui y figure (comme type de produit).

En Mairie, vous pouvez obtenir gratuitement les sacs jaunes pour le tri sélectif. Sachez que geste citoyen permet le réemploi des matières recyclées dons la préservation de l'environnement pour vos enfants et petits enfants et la limitation de l'augmentation du coût de traitement des déchets ménagers.

F. OUDIN

ECOLE

CREATION D'UN SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

Les quatre communes du RPI d'Anguerny, Anisy, Basly et Colomby s/Thaon, par délibération de leur Conseil Municipal respectif, ont décidé la création de ce syndicat pour assurer dans le temps la gestion du fonctionnement des écoles maternelles et primaires, des cantines et des garderies. En effet, depuis la création du RPI, le fonctionnement étant assuré par les 3 communes ayant des écoles au profit des 4 par facturation des charges scolaires de commune à commune en fonction du nombre d'enfants scolarisés de chacune des 4 communes. La gestion des cantines et garderies n'en faisaient pas partie.

Chaque commune a désigné, par délibération, deux délégués et deux suppléants. Pour Basly, M. Berghman et M. Oudin sont délégués, Mme Richard et Mme Rault sont suppléantes. Le bureau sera constitué à la rentrée. Le fonctionnement sera mis en route selon l'arrêté qui sera pris par M. le Préfet, soit début octobre 2000 soit janvier 2001.

Il me paraît intéressant de rappeler que le regroupement scolaire a été réalisé il y a près de 10 ans pour empêcher la fermeture des écoles dont les effectifs baissaient village par village, ce qui aurait confiné ceux-ci au rôle de « villages dortoirs ». Grâce à l'école, il y a une association intercommunale des parents d'élèves qui participe à l'animation dans ces quatre villages.
Durant ces années, les communes se sont développées par des constructions nouvelles entre l'agglomération caennaise et la mer. Elles sont très demandées par des candidats à la construction ou à la location. La présence d'une école maternelle et du cycle primaire a son importance. Les effectifs des enfants scolarisés sont en hausse au point qu'il y aura probablement une ouverture de classe primaire à la rentrée de septembre 2000 et qu'il est également possible qu'une ouverture de classe maternelle ait lieu l'an prochain, septembre 2001, les effectifs inscrits étant à la limite. Les quatre communes du RPI ont donc réussi leur pari.
Grâce à l'école, et en particulier à la maternelle pour la scolarisation de petits à Basly, nos communes sont prisées comme lieu de vie au grand air et à proximité de la grande ville, bassin d'emploi et de la mer d'autre part. Cela n'a pas été sans incidence pour le maintien du commerce local au quotidien : à Anguerny : dépôt de pain ; à Basly : boulangerie-pâtisserie, café, journaux, auberge, salon de coiffure, pizza, dépôt de gaz ; à Colomby S/Thaon : café, épicerie, dépôt de gaz (autre marque), auquel il convient d'ajouter les artisans : chauffagiste, plombier, couvreur, électricien, entretien d'espaces verts, garage.

Le Maire

F. OUDIN

Madame Bérangère CHRETIEN part en retraite ...

En 1967, elle obtient son Certificat d'Aptitude de Pédagogie pour enseigner à Basly. Directrice d'Ecole primaire, qu' elle ne quitte qu'en 1992, à l'ouverture d'une deuxième classe primaire à l'Ecole d'Anguerny où elle prend la direction sans décharge de l'école dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal mis en place en 1990 entre les communes d'Anguerny, Anisy, Basly et Colomby s/Thaon.
En 1967, il y avait une cinquantaine d'élèves à Basly. Aujourd'hui, le RPI compte inscrire pour la rentrée, 92 enfants en maternelle (à partir de 3 ans) et 134 en Primaire.

Les parents d'élèves ont apprécié ses qualités humaines et d'enseignante, sa conscience professionnelle, son souci permanent d'aider les élèves en difficulté à souligner Monsieur DESTREEES, Inspecteur de l'Education Nationale, secteur Val de Seulles (auquel appartient le RPI).
Mme CHRETIEN ne quitte pas Basly. Tous les enfants qui sont passés dans sa classe depuis plus de trente ans, et qui ont grandi bien entendu, la retrouveront avec plaisir à la bibliothèque de Basly où elle a décidé de consacrer un peu de son temps pour remplacer, avec l'aide de Mme LEBLATIER, Mme LACOUR qui nous a quitté en octobre dernier.

Qu'elle soit remerciée au nom de tous, à la fois pour ce qu'elle a réalisé durant sa vie professionnelle ainsi que pour le service qu'elle entend encore assurer au sein de notre collectivité.

Le Maire

F. OUDIN

Madame Christine CARPOPHORE / POSMYOUCK à l'honneur ;

elle reçoit la Médaille d'argent Régionale, Départementale et Communale

Le 10 juin 2000, Monsieur LEPARQUIER, Conseiller Général du canton de Creully, a remis à Christine, votre secrétaire de Mairie, la Médaille d'argent Régionale, Départementale et Communale pour vingt années passées au service de la commune.

Elle a commencé sa carrière en 1978 à la trésorerie de Douvres la Délivrande. Elle apprend que le Secrétaire de Mairie de Basly, Monsieur LECHEVALLIER fait valoir ses droits à la retraite, intéressée par le contact humain et la diversité de l'emploi de Secrétaire de Mairie en milieu rural, elle se porte candidate. Monsieur André VAUVERT, Maire, la recrute le 16 juin 1979, Monsieur Lucien COUTARD la titularise Commis de Mairie en 1980, Madame Claudette LEMARCHAND la nomme Secrétaire de Mairie en 1984.

Je suis donc son quatrième Maire.

Pendant cette tranche de vie de la commune : la population a presque doublé ; une école maternelle, une salle, un réseau d'assainissement ont été construit ainsi que plusieurs lotissements et la voirie achevée dans la plus grande partie du village.
L'école mise en RPI a impliqué l'ouverture d'une cantine et d'une garderie dont elle assure la gestion. La comptabilité communale a été totalement modifiée, informatisée avec changement du système d'exploitation. Le budget a triplé.

Christine a assuré par son travail toutes ces évolutions en gardant ses qualités d'accueil, d'écoute, de discrétion et de gentillesse unanimement appréciées à Basly.
Christine assure la rédaction des actes administratifs, la tenue de l'état civil qui ne tolère aucune erreur, prépare le budget selon le choix du Conseil Municipal, tient les comptes sans différence avec celui tenu par notre Trésorier. Cela demande beaucoup de rigueur.

Les Maires passent. Il est inestimable pour la commune et pour les élus de pouvoir disposer de quelqu'un de compétent qui est en outre la mémoire vive de Basly depuis vingt ans.

On parle toujours des élus, pratiquement jamais des fonctionnaires territoriaux. Cette distinction rappelle à chacun et chacune d'entre nous l'importance de la fonction de Secrétaire de Mairie en général, du travail accompli à Basly par Christine CARPOPHORE / POSMYOUCK.

Je tiens à cette occasion à vous remercier, au nom des Basliennes et Basliens, pour le service accompli et également pour celui que vous entendez encore assurer au sein de notre collectivité.

le Maire

F. OUDIN

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

L'association a organisé cette année le carnaval à Basly. Les quelques photos ci-dessous témoignent de la réussite de cette manifestation.

SOCIETE DE CHASSE

INFORMATIONS

Monsieur CHRETIEN Jean-Claude ayant souhaité se retirer de la présidence au sein de notre société, le remaniement suivant a été effectué :

Président :	PIERRE Philippe
Vice-Président :	PATRY Pablito
Secrétaire / Trésorière :	PIERRE Sophie
Membres :	PATRY Jean-Jacques
	HEBERT Jean-Pierre
	MOLLET Jean-Bernard
	CHRETIEN Jean-Claude
	FLAMBARD Emile

Monsieur HEBERT Jean-Pierre a également été reconduit dans ses fonctions de garde-chasse.

Nous remercions Jean-Claude et Bérengère pour le travail qu'ils ont effectué toutes ces années.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances, en espérant que le temps soit plus clément que jusqu'alors.

PIERRE Philippe

Ces festivités ont été organisées principalement par les bénévoles d'ANGUERNY et de FONTAINE-HENRY où se situaient les points de rassemblement, aidés par quelque uns des autres communes associées.

La randonnée pédestre guidée de l'An 2000 a emprunté les chemins autour de la Mue, sur les territoires de BENY SUR MER, BASLY, FONTAINE-HENRY et THAON.

Accueil et visite au château de FONTAINE HENRY puis vers les moulins de Moulineaux.

Une petite halte à la chapelle pour une restauration bien appréciée avant de repartir sur les hauteurs de FONTAINE HENRY pour découvrir un panorama différent de la vallée.

Retour dans le village pour admirer le porche du XVI ème siècle, rue des Carrias. Un clin d'oeil au château pour rejoindre la vieille Eglise de THAON, puis retour vers le stade de FONTAINE HENRY en suivant la vallée longeant les anciennes carrières de pierres.

La randonnée VTT : Circuit de 18 KM Départ et arrivée au Stade de FONTAINE HENRY en passant par COLOMBY SUR THAON, ANGUERY, ANISY, VILLONS LES BUISSONS, THAON et EGLISE XI e.

Il y a eu 230 marcheurs, 50 cyclistes et 250 repas de servis dont une vingtaine de participants de BASLY qui ont apprécié, m'ont-ils dit, la journée comme fait sympathique.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN ?

Ménage - Repassage - Nettoyage - Petit entretien
Petit jardinage - Débarras - Courses - Etc...

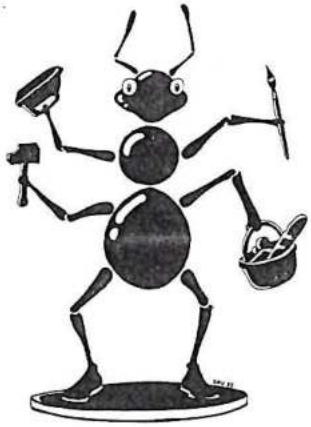

A. I. R. E.

UNE SOLUTION POUR VOUS AIDER
DANS VOS TÂCHES QUOTIDIENNES PONCTUELLES OU DURABLES

RÉDUCTION D'IMPÔTS
PAS DE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LION-SUR-MER (14780) - CREULLY (14480)

02 31 97 54 82

Association intermédiaire à but non lucratif. agréée par la Préfecture du Calvados le 12 novembre 1991 sous le numéro 014/015.

GAZEAU IMPRIMEURS, Douvres - 02 31 37 29 64

Document non contractuel